

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - AVRIL 2014

## Agir pour les *Maculinea* : l'essentiel du Plan national d'actions 2011-2015



Le Plan national d'actions (PNA) en faveur des *Maculinea* (papillons azurés) a été lancé en 2011 par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est coordonné par la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne. Ce PNA est animé par l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie).

La plaquette de synthèse du Plan national d'actions vient d'être éditée afin de promouvoir le PNA et ses actions. Cette brochure est destinée à être diffusée auprès des institutions et structures locales en lien avec les problématiques de conservation des *Maculinea* et de leurs habitats (Agences de l'Eau, Conseils régionaux, Conseils généraux, DDT, Onema, ONCFS, ONF, PNR, Espaces protégés, Réserves naturelles, etc.).

Son contenu est accessible à un large public, qui pourra ainsi découvrir au fil de 20 pages de texte richement illustrées les thèmes généraux liés à la mise en œuvre de ce Plan : en quoi le cycle de vie des *Maculinea* est-il si particulier ? Pourquoi déployer un PNA pour préserver ces azurés et leurs habitats ? Quelles sont les 4 espèces (5 taxons) concernées par ce Plan d'actions et quelles menaces pèsent sur l'ensemble de ces dernières ? Enfin, la plaquette présente les éléments clés pour la gestion conservatoire de ces papillons. Elle est enrichie d'un exemple concret décrivant succinctement la Mesure agro-environnementale « azurés », dont l'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des *Maculinea* en zone agricole.



Télécharger la plaquette

<http://maculinea.pnaopie.fr/ressources/plaquette/>

Pour plus de renseignements

Courriel : [pna@insectes.org](mailto:pna@insectes.org) - Tél. : 01.30.44.51.33

<http://maculinea.pnaopie.fr>



*Maculinea nausithous* - L. Dietrich